



16ème législature

Question N° : 18626	De Mme Véronique Louwagie (Non inscrit - Orne)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > pharmacie et médicaments	Tête d'analyse > Pénurie de médicaments en France	Analyse > Pénurie de médicaments en France.
Question publiée au JO le : 11/06/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur la pénurie de médicaments. Depuis la crise de la covid-19, la pénurie de médicaments en France perdure et inquiète professionnels et patients. La France fait face à une crise qui ne cesse de s'aggraver. En effet, en 2023, les difficultés d'approvisionnement de médicaments se sont encore dégradées. L'Agence de sécurité du médicament a indiqué, fin janvier 2024, avoir enregistré 4 925 signalements de rupture de stock et de risques de rupture sur l'année précédente, soit une hausse de 30,9 % en comparaison à 2022 et de + 128 % par rapport à 2021. Conséquence immédiate pour les pharmaciens : des dizaines d'heures perdues à essayer de joindre les grossistes ou les laboratoires pour obtenir les médicaments sur prescription. En ce sens, il faut attendre 4 à 5 mois, par exemple, pour se procurer des antidiabétiques. Ces pénuries compliquent considérablement le quotidien des pharmaciens. De fait, ces professionnels de santé passent en moyenne douze heures par semaine à s'occuper des pénuries. Par ailleurs, le plan de relocalisation de la production de produits de santé semble ne pas répondre à l'urgence de la situation et ne permet qu'une relocalisation partielle des capacités de production sans que la France ne retrouve une souveraineté sur l'entièreté de la chaîne de production. Aussi, souhaite-t-elle connaître les intentions du Gouvernement pour préserver un accès de proximité aux médicaments pour tous les Français.